

Nouvelles règles

La législation européenne sur les produits chimiques a changé au cours des dernières années avec l'entrée en vigueur de quatre règlements garantissant la libre circulation des produits chimiques dans l'Union européenne et un niveau élevé de protection pour la santé humaine et l'environnement:

- **REACH** - enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques, ainsi que restrictions applicables à ces substances;
- **CLP** - classification, étiquetage et emballage des produits chimiques dangereux;
- **RPB** - règlement relatif aux produits biocides;
- **PIC** - consentement préalable en connaissance de cause dans le cadre du commerce international de produits chimiques et de pesticides dangereux.

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) assure l'application cohérente de ces règlements dans l'Union européenne ainsi que dans les pays de l'Espace économique européen (à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

Sur notre site internet, nous fournissons des informations relatives à la législation dans 23 langues officielles de l'UE.

Terminologie dans votre langue

ECHA-term est un service en ligne comportant plus de 1 300 termes juridiques et leur définition dans 23 langues officielles de l'UE, qui peuvent être filtrés et téléchargés dans divers formats.

<http://echa-term.echa.europa.eu/>

L'ECHA présente-t-elle un intérêt pour moi?

Oui, si vous êtes:

- **une entreprise** fabricant, important, distributeur ou utilisant des produits chimiques;
- **un travailleur** manipulant des produits chimiques;
- **une association professionnelle ou industrielle** du secteur chimique ou manufacturier;
- **une organisation non gouvernementale** active dans la protection de la santé humaine, de l'environnement et des droits des animaux;
- **un consommateur** montrant un intérêt pour des produits plus sûrs et une consommation durable;
- **un journaliste** couvrant les domaines de la santé, de l'environnement, de la consommation, du commerce et les questions apparentées;
- **un décideur politique** aux niveaux national, européen et international;
- **une autorité nationale** de l'UE et de l'Espace économique européen;
- **un scientifique ou un universitaire** participant ou s'intéressant à la science réglementaire.

Contactez l'ECHA à l'adresse suivante:

<http://echa.europa.eu/fr/contact>
Téléphone: +358-9-686180

Suivez-nous sur:

 @EU_ECHA
 www.facebook.com/EUECHA



 **ECHA**
EUROPEAN CHEMICALS AGENCY

Les services de l'ECHA en un coup d'œil



Aider les entreprises à respecter les règles

Vous pouvez utiliser le site de l'ECHA pour:

Déterminer vos obligations

Utilisez le navigateur pour découvrir quel est votre rôle dans le cadre des règlements REACH et CLP et pour obtenir des orientations.

Rester informé

Abonnez-vous à nos nouvelles:
<http://echa.europa.eu/fr/subscribe>

Participer à des événements

Vous pouvez suivre ou assister gratuitement en ligne à nos conférences annuelles avec les parties prenantes qui prévoient des sessions de consultation individuelle. Vous pouvez également vous inscrire au programme gratuit de séminaires en ligne.

Trouver des réponses à des questions courantes

Naviguez ou recherchez par mot clé dans notre liste de questions fréquentes, enrichie en permanence.

Trouver de l'aide dans les langues de l'UE

Utilisez notre site internet et votre service national d'assistance technique.

Vous pouvez vérifier si vous bénéficiez d'une réduction de redevances

Les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient de redevances réduites pour leur mise en conformité avec les règlements REACH et RPB. Effectuez le test interactif et suivez un guide par étape pour déclarer correctement la taille de votre entreprise.

Obtenir de l'aide

<http://echa.europa.eu/fr/support>

OUTILS INFORMATIQUES

Déposez votre dossier sur des produits chimiques en utilisant:

- **IUCLID** pour organiser les données.
- **REACH-IT** et **R4BP 3** pour soumettre les informations et les tenir à jour.
- **Chesar** pour préparer un rapport sur la sécurité des produits chimiques.

Promouvoir l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques.

L'ECHA coopère avec les organismes internationaux et les organismes réglementaires au niveau mondial en ce qui concerne les nouvelles questions liées à la sécurité des produits chimiques.

Les organisations de parties prenantes au niveau européen représentant le secteur, le milieu universitaire et la société civile sont accréditées auprès de l'ECHA et collaborent avec l'Agence pour protéger la santé humaine et l'environnement.

<http://echa.europa.eu/fr/about-us>

Informations sur les produits chimiques

Le site internet de l'ECHA est une source d'informations unique sur les produits chimiques fabriqués et importés en Europe, sur leurs propriétés dangereuses, leur classification et la sécurité de leur utilisation. Ces informations proviennent directement des fabricants et des importateurs.

<http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals>

Les produits chimiques dans notre vie

Cette partie du site internet explique comment utiliser les produits chimiques en toute sécurité à la maison et au travail, ainsi que le «droit de savoir» des consommateurs mis en place par le règlement REACH.

<http://echa.europa.eu/fr/chemicals-in-our-life>

PUBLICATIONS

- Brochures et fiches d'orientation
- Faits et chiffres, rapports et compte rendus d'ateliers
- Documents d'orientation
- «Guide simplifié»

Trouver des publications dans 23 langues de l'UE à l'adresse suivante: <http://echa.europa.eu/fr/publications>

Produits chimiques préoccupants

Nous collaborons avec la Commission européenne et les États membres de l'UE en vue d'identifier les «substances extrêmement préoccupantes» pour la santé humaine et l'environnement et de décider lesquelles requièrent une gestion réglementaire du risque au niveau de l'UE. L'objectif final est de les remplacer par des solutions plus sûres.

<http://echa.europa.eu/fr/addressing-chemicals-of-concern>

Vous pouvez participer

L'ECHA consulte le grand public sur les propositions concernant:

- les essais des substances sur les animaux;
- l'harmonisation de la classification des produits chimiques dangereux;
- l'identification des «substances extrêmement préoccupantes»;
- la détermination de celles qui requièrent une autorisation préalable;
- l'autorisation de leur utilisation provisoire par certaines entreprises;
- la limitation de l'utilisation de certaines substances;
- la détermination des substances actives biocides qui pourraient être remplacées par des substances plus sûres.

S'inscrire aux alertes et apporter une contribution:
Flux RSS - <http://echa.europa.eu/>

